*** Compte-rendu du Conseil d'école***

***Du mardi 4 février 2020***

**Présents :**

- Mme Formen, Mme Maudet, M. Chenevat, Mme Lorent-Attia, enseignants.

- Mme Ferrières, Mme Angot, Mr Pipiorski et Mme Surdon ; parents élus titulaires.

Mme Maltas et Mme Marsault; parents élus suppléants.

- M. Avenet ; Maire et Mme Freton ; adjointe en charge des affaires scolaires.

- M. Guillon, personnel périscolaire et faisant fonction d’ATSEM

**Excusés :**

-Mr Durand, Inspecteur de l’Education Nationale.

-Mme Bayou, enseignante

-Mme Chauveau, parent élu suppléant

-Nathalie Brancart, personnel responsable de la cantine scolaire

Nous n'avons pas reçu de courrier de la Fédération départementale des Délégués de l’Education Nationale, aucun DDEN n'est désigné auprès de notre école.

La séance débute à 18h02.

Désignation d’un secrétaire de séance : Mme Surdon.

1. **Vie Scolaire**

* **Pont de l’ascension** :
* les enfants des classes de PS/MS et GS/CP n’ont pas d’école le vendredi de l’ascension
* Pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM, ils seront en classe découverte : retour prévu le 22 mai au soir
* **Projets de classe** :

**Ecole en cinéma** : 3 février et 1er avril pour les classes de PS/MS et GS/CP

**Château du Rivau** : 12 mai pour les classes de PS/MS et GS/CP

**Opéra tralala** : 26 mai pour la classe de PS/MS

**Concert JMF** : 30 avril pour la classe de GS / CP à la fac des tanneurs

+ **2 concerts donnés** par la classe de GS/CP les lundi 18 et 19 mai, au Club de l’Amitié de Saint Genouph et à l’EPADH de La Riche

**Natation**: du 5 mars au 9 avril  pour les élèves de CE1/CE2/CM1 et CM2 (tous les jeudis après-midi)

**Classe découverte** : du 18 au 22 mai pour les élèves des classes de CP/CE1 et de CE2/CM

Mr le Maire précise que la mairie finance le transport 2200 euros de versé sur le budget 2019.

Mme Lorent-Attia tient à remercier la mairie pour le financement du transport et l’APE pour l’aide à l’organisation de la fête de l’école, le don de l’appareil photo, le financement d’un filet de bac à sable (dont le devis doit être fourni par les enseignants), et le versement de l’acompte pour l’hébergement de la classe découverte.

Mr le Maire informe le Conseil d’école que le budget 2020 sera voté après les élections. Le budget actuel ne pouvant être utilisé que pour le fonctionnement standard.

1. **Rythme scolaire**

* **TAPS** :

Pierrette prend sur son temps personnel, à titre exceptionnel, pour un atelier de peinture sur le dernier trimestre afin de terminer avec la peinture, la fresque réalisée par les enfants sur le bâtiment maternelle.

Il est demandé à la mairie si un vernis pourrait être appliqué par-dessus la fresque au niveau des portes et fenêtres afin qu’elle ne s’abime pas. Mr le Maire note la demande.

* **Retour semaine 4 jours**

Mme Lorent-Attia propose de faire un nouveau sondage auprès des familles pour un questionnement sur le retour à 4 jours. En effet le premier sondage en 2018 était favorable au retour à 4 jours, sans suite pour autant.

Pour rappel : 64 sur 65 familles avaient répondu lors du sondage en 2018 > 62% des familles souhaitaient le retour aux 4 jours et 38% des familles souhaitaient rester à 4,5 jours. De plus, le Conseil d’école du 23 janvier 2018 était favorable au retour à 4 jours > 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Mr le Maire intervient pour évoquer le souci des employés communaux car on ne peut pas réduire leurs temps de travail aux personnes communaux titulaires. Mme Formen précise qu’il y aura plus de temps de garderie à prévoir le mercredi. Ce qui solutionne le problème du taux horaire de travail.

Mr Le Maire explique avoir assisté à une conférence de Mr Testu, grand pédagogue, qui préconisait le retour à l’école le samedi matin. Mme Formen est d’accord mais explique qu’il est difficile de placer l’école le samedi en raison des nouveaux schémas familiaux avec des week-ends de garde alternée qui se retrouve tronquée par l’école, le samedi matin. Mr Le Maire et les enseignants sont d’accord pour réfléchir à ce sujet en regardant surtout l’intérêt de l’enfant.

Mme Lorent-Attia intervient pour évoquer le fait que les enfants sont plus fatigués le jeudi matin en ayant école le mercredi matin. Les activités hors du temps scolaire étant réduites au mercredi après-midi, les élèves ont moins de temps pour se reposer. Mr Pipiorski ne comprend pas et se demande si le fait que les enfants aillent à la garderie, toute la journée du mercredi, leur permet de se reposer véritablement. Mme Maudet explique que l’école de ses filles est à 4 jours et que malgré la garderie, elles ne sont pas fatiguée mais bien mieux qu’auparavant car cela fait une vraie coupure dans la semaine.

Il est finalement décidé de prévoir un nouveau sondage auprès des familles, avec les avantages et les inconvénients d’un retour à 4 jours.

1. **Sécurité et équipements**

* **Exercice PPMS risque majeur : montée des eaux (Plan particulier de mise en sûreté)**

Depuis l’année dernière, les écoles doivent avoir 2 PPMS distincts : l’un en cas de risques majeurs (tempête, inondations, catastrophe nucléaire etc.) et l’autre en cas d’attaque terroriste. Cet exercice était à réaliser obligatoirement avant le 14/02/2020.

L’exercice d’évacuation réalisé le 28/01/2020, en cas de montée des eaux s’est bien déroulé. Un seul problème subsiste : l’alerte a été donnée sur les téléphones des enseignants. L’un des enseignants n’a pu répondre mais a pu évacuer grâce à un collègue qui est venu le prévenir de l’exercice. Mme Lorent-Attia réitère la demande d’une alarme multi-son afin que l’alerte soit correctement entendue. Mr Le Maire informe que cette alarme coute 4000 euros et que c’est un gros budget pour la maire.

* **Registre sécurité**

Mme Lorent-Attia rappelle que le DTA amiante est à renouveler tous les 3 ans et que la mairie se doit de le faire renouveler. Mr Le Maire dit que ce DTA coute de l’argent et que ce sera à la nouvelle municipalité de voir cela. Mme Lorent-Attia rappelle qu’une nouvelle décision de justice de décembre 2019 statue qu’un employé ou toute personne exposée à l’amiante peut se prévaloir auprès de son employeur, ou de hiérarchie d’un préjudice d’anxiété du fait d’être exposé quotidiennement à l’amiante.

Les PAI doivent être signés par la mairie pour le temps périscolaire et la cantine. Mme Lorent-Attia rappelle que l’accès à la restauration scolaire doit être la même pour tous et qu’en cas contraire, il y a une discrimination. Mr Le Maire explique que la formation des agents coute 90 euros par personne. Mme Lorent-Attia va appeler le médecin scolaire afin qu’il vienne sur l’école montrer aux agents les gestes à effectuer. Dans ce cas, les PAI seront signés.

* **Travaux et équipement :**

Demandes résolues

La Mairie a changé la dalle du plafond qui menaçait de s’effondrer suite à des fuites d’eaux dans la classe des PS/MS, et a rétablit l’approvisionnement en eau courante de la garderie.

Demandes en cours

-réinstallation de la cloche extérieure. Mr le Maire explique que celle-ci a disparu. Mme Freton va faire don d’une nouvelle cloche à l’école.

-un cabanon de rangement pour les vélos / tricycles. Mr Le maire pensait que c’était déjà installé. Il va voir en parlé au personnel municipal

- un téléphone pour le bureau de la direction. Mr Le Maire le note.

-des paillassons pour l’entrée de l’élémentaire. Mr Le Maire le note.

-un linoléum pour les salles de classes élémentaires afin de palier à l’amiante. Mr Chenevat souligne qu’un linoléum doit couter moins cher que de réaliser un nouveau DTA.

-la porte du placard dans le couloir de la direction qui ne s’ouvre plus. L’accès aux livres est impossible. Mr Le Maire le note.

* **Relation école / parents :**
* Rappel : Vente de crêpes tous les vendredis à partir de 16 heures jusqu’au 10/04/2020
* Impression du menu : arrêt de l’impression du menu dans le tableau d’affichage dans un souci écologique > il est possible pour les parents de consulter le menu en ligne sur le site radislatoque.
* Organisation du carnaval. Aucune date de fixée : il faut absolument fixer la date avant le mardi 11 février et la communiquer à Mme Lorent-Attia.

1. **Questions diverses**

* **Désinstallation de la cuve :**

La mairie ne souhaite pas l’enlever. L’odeur redevient présente dans la partie élémentaire de l’école. Les vêtements, les cheveux et les cartables sentent, soulignent parents et enseignants. Mr le Maire reste sur sa position.

* **Pause méridienne :**

Inquiétude sur les violences verbales et physiques lors de la pause méridienne > Une maman a appelé la mairie. Les parents et les enseignants sont inquiets. La maire dit ne pas avoir de remonté des feuilles de liaison. Il faut former le personnel à la gestion des conflits. Et informer les familles dans les cahiers de liaison. Convocation des familles par la mairie pour une éventuelle exclusion de la cantine en cas de récidive.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27

La secrétaire, La présidente,

Mme Surdon Mme Lorent-Attia